https://www.ville-gentilly.fr/au-quotidien/cadre-de-vie/securite-et-qualite-de-vie-urbaine-sqvu/aide-aux-victimes-et-acces-au

Aide aux victimes et accès au droit

Différents dispositifs permettent aux usagers de réagir dans les différentes situations qui peuvent mettre en cause les droits fondamentaux des citoyens...

Accueil physique et téléphonique spécialisé

Permanence sur RDV le vendredi de 9h-12h et sur RDV de 13h30-16h30 au 19, rue du Val-de-Marne. Pour obtenir un rendez-vous, contactez le 01 47 40 58 73.

Conciliateur de justice

Permanence d'un conciliateur de justice, le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous. Vous pouvez les contacter par téléphone au 01 43 90 25 25. **Maison de la Justice et du Droit Val-de-Bièvre** (65 rue Jean-Jaurès à Villejuif).

Permanences juridiques gratuites en mairie

Permanence avocat-conseil, le vendredi après-midi sur rendez-vous. Pour obtenir un rendez-vous, téléphoner le mardi après-midi au 01 47 40 58 58, ou se rendre directement à l'accueil principal de la mairie 14 place Henri Barbusse.

Accompagnement des femmes victimes de violences - permanence anonyme et gratuite

Noyau dur des violences aux personnes, les violences intrafamiliales et de surcroît les violences dont les femmes sont les principales victimes sont déclarés « Grande cause nationale » dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance, qui s'inscrit également comme priorité dans le cadre du droit de l'Union européenne et des engagements internationaux de la France. Ce qui appelle une attention particulière des pouvoirs publics qui travaillent en synergie avec les acteurs locaux et les associations. Ainsi le plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes confirme l'engagement des pouvoirs publics pour que les femmes victimes de violences puissent accéder à leur droit d'être protégées et accompagnées, pour qu'elles se libèrent et se reconstruisent.

La municipalité a porté l'engagement fort lors de la réunion plénière du CLSPD de ce 5 juin 2019, notamment au travers de l'axe 3 « Aide aux victimes et accès au droit », d'ouvrir une permanence gratuite et anonyme avec une juriste de l'association CIDFF. Cette action vise à accompagner les femmes victimes de violences et traiter les violences conjugales et intrafamiliales. La permanence hebdomadaire de proximité, agrée par la préfecture et l'état, permettra d'accueillir, de conseiller et d'orienter les victimes gentilléennes vers les instances compétentes et assurer un accompagnement personnalisé des situations.

L'accueil du public se répartit en une permanence ouverte et en temps réservés aux rendez-vous, ceci une fois par semaine les vendredis dans le bâtiment Projets Urbains situé au 19 rue du Val De Marne.

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, contactez le 01 47 40 58 73.

Sécurité et qualité de vie urbaine

19 rue du Val-de-Marne 94250 Gentilly France

01 47 40 58 73 securite@ville-gentilly.fr

Horaires:

Lun., mar., mer. et vendredi : 9h-12h/14h-17h

Jeudi: 14h-17h